



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-108-4.18

Modifiant le Règlement numéro 2011-108 concernant le fonds de roulement.

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 février 2019, ses membres ont adopté le règlement numéro 2011-108-4.18 modifiant le Règlement numéro 2011-108 concernant le fonds de roulement.

QUE l'objet de ce règlement vise à augmenter le montant nominal du fonds de roulement de la municipalité de Compton. .

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 18^{ème} jour du mois de février 2019.

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier